



Héritage et succession de biens immobiliers

Par **jmb7450**, le **03/01/2008** à **11:26**

Bonjour,

Mon père est décédé depuis 2001. Un état de succession a été déclarée ainsi qu'un inventaire des biens (actifs passifs).

Aujourd'hui mon grand frère veut récupérer un unique terrain et me demande mon accord. Evidemment le terrain a été estimé en 2001 et n'est pas en rapport avec les prix actuels (rapport de 5).

Quelles sont les règles en matière d'estimation des biens immobiliers? L'inventaire est-il revalorisable?

Je souhaite également construire sur ce terrain, quelles sont les suites possibles à ce problème?

merci